

2024/020
1.1.9

Conseillers Municipaux	
En exercice	25
Présents	19
Pouvoirs	5
Exprimés	24



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 2 février 2024, s'est réuni le **8 février 2024** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, Mme Katia de SAINT-JUST, Mme Françoise JORAT, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Cécile de LAUNAY, M. Yoann CARGOUET, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h15), M. Dominique CHARTIER, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD, M. Nicolas ROBIN, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absents excusés : M. Jacques PRIOUX, M. Nicolas BESNIER, M. Roland GRANGER, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET, Mme Pauline RAGUET-FERRE.

M. Jacques PRIOUX a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST
M. Nicolas BESNIER a donné pouvoir à M. Ludovic CROCHARD
M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Rémy GOURDON
Mme Céline HAY a donné pouvoir à Mme Cécile de LAUNAY
Mme Stéphanie GUILLET a donné pouvoir à Mme Katia de SAINT-JUST

☒ Mme Cécile de LAUNAY a été élue secrétaire de séance.

Olivier GENESTE, adjoint en charge de la sécurité, informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit procéder au renouvellement de la convention pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie. Il s'agit d'une convention d'une durée de 4 ans avec vérification annuelle du quart du parc.

Une consultation a été lancée par les services.

		SAUR	VEOLIA
1	Fourniture et pose d'un poteau d'incendie DN 100 mm	1 975,00 €	1 543,75 €
2	Rehausse de poteau d'incendie DN 100 mm	875,63 €	812,25 €
3	Reéalisation d'un socle béton	325,00 €	190,00 €
4	Forfait pour la réparation avec démontage poteau d'incendie	93,90 €	109,25 €
5	Forfait pour la réparation sans démontage poteau d'incendie	43,50 €	52,25 €
6	Ensemble de commande inférieur (arbre et clapets)	270,35 €	178,60 €
7	Ensemble de commande supérieur (presse étoupe)	362,50 €	315,40 €
8	Prise symétrique DN 65 ou DN 100	55,97 €	45,60 €
9	Fourniture et pose de busage DN 300 mm ou 400 mm	304,67 €	114,00 €
10	Prise symétrique DN 65 ou DN 100	115,65 €	77,90 €
11	Contrôle hydrant Débit / Pression et Rapport	45,00 €	45,00 €
	TOTAL BPU	4 467,17 €	3 484,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise VEOLIA, mieux disante, pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie, dans les conditions fixées par convention, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} février 2024,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision en particulier ladite convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme, le 29 février 2024

LE MAIRE,
JEAN-CLAUDE PROVOST



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le 01/03/2024